Touring Club Schweiz/Suisse/Svizzero - TCS

28.09.2023 – 08:00 Uhr

Zones environnementales : des règles très variées selon les pays et les villes

Vernier/Ostermundigen (ots) -

Partout en Europe, de nombreuses villes ont introduit des limitations d'accès aux centres-villes pour les véhicules privés. Ces règles s'appliquent aussi aux automobilistes suisses lorsqu'ils s'y rendent avec leur voiture immatriculée en Suisse. Le TCS recommande de toujours se renseigner à l'avance et de se munir des vignettes ou macarons requis avant d'accéder à des zones avec des limitations de circulation.

Après une période de vacances estivales intense, les voyages en ville deviennent à nouveau plus intéressants pour les Suisses et les Suissesses en raison des températures plus fraîches. Nombreux sont ceux qui, à cette époque, se rendent également en voiture privée dans les pays voisins pour s'offrir quelques jours de repos. Lors des préparatifs de voyage il faut alors se renseigner sur les réglementations de circulation dans les zones environnementales de nombreuses villes et grandes agglomérations d'Europe.

Système uniforme en France

En France, il existe aujourd'hui des zones environnementales (ZFE) dans les agglomérations de 11 villes : Paris, Marseille et Aix-en-Provence, Lyon, Strasbourg, Montpellier, Toulouse, Grenoble, Rouen, Saint-Étienne, Reims, ainsi que Nice et la Côte d'Azur. D'autres villes préparent des ZFE dans les mois et années à venir. Le certificat " Crit'Air " répartit les véhicules en 6 catégories selon leurs émissions de polluants. Une vignette correspondante doit être apposée obligatoirement sur le véhicule pour pouvoir accéder à ces ZFE. Lors de pics de pollution, une circulation différenciée peut être instaurée.

Trois types de vignette pour l'Allemagne

Dans les zones environnementales allemandes, seul les véhicules à faibles émissions munis d'une vignette écologique peuvent circuler. Cette vignette existe en 3 variantes (rouge, jaune et verte) et indique le niveau d'émissions polluantes du véhicule. La vignette verte est exigée dans 48 zones environnementales allemandes et dans une seule zone il est possible encore de circuler avec le macaron jaune. Ces zones existent notamment dans les villes de Munich, Stuttgart, Cologne, Fribourg-en-Brisgau, Francfort, Berlin et Hambourg. Pour les véhicules électriques, la réglementation est la même que pour les autres véhicules.

Des zones de circulation restreinte en Italie

Les " zone a traffico limitato " (ZTL) sont présentes dans de nombreuses villes italiennes, notamment à Bologne, Florence, Gênes, Milan, Naples, Pise, Rome et Vérone. Ces zones sont indiquées par des panneaux d'interdiction précisant la nature de la restriction - limitation partielle ou totale - ainsi que les exceptions. L'application de ces mesures varie fortement d'une région à l'autre. Attention, car de telles zones ne sont pas toujours marquées dans les systèmes de navigation. Aussi, tout automobiliste désirant séjourner dans un hôtel situé à l'intérieur d'une ZTL est tenu de se renseigner au préalable sur les démarches à suivre pour obtenir un permis temporaire spécial.

Trois villes belges appliquent des restrictions

Il existe trois zones environnementales (LEZ - Low Emission Zone) à Anvers, Gand et dans la région bruxelloise avec 19 communes, et s'applique tous les jours, 24h/24. Le contrôle s'effectue à l'aide de caméras qui scannent les plaques d'immatriculation. Tout véhicule doit obligatoirement être enregistré en ligne, ceci est également valable pour les véhicules immatriculés à l'étranger. Les voitures qui ne répondent pas aux critères d'accès peuvent entrer dans la LEZ en achetant un pass journalier (35 EUR par jour).

" Milieuzone " aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, 15 municipalités ont une zone environnementale où les véhicules diesel n'ont pas le droit de circuler. Ces zones sont signalées par un panneau portant l'inscription " Milieuzone ". Les plaques des véhicules entrant dans ces zones sont filmées afin de vérifier s'ils sont autorisés à circuler. Dans le cas contraire, une amende est envoyée, aussi pour les véhicules immatriculés à l'étranger.

Barcelone et Madrid depuis cette année

En Espagne, depuis 2023 les municipalités de plus de 50'000 habitants doivent progressivement mettre en place une zone environnementale. Certaines villes dont Barcelone et Madrid les ont déjà instaurées.

Pas de zones environnementales en Autriche

En Autriche, des restrictions s'appliquent aux véhicules utilisés pour le transport de marchandises. Actuellement, aucune zone environnementale autrichienne ne concerne les voitures privées. Toutefois, des restrictions de vitesse pour améliorer la qualité de l'air peuvent s'appliquer à certains tronçons d'autoroute.

Le site Internet du TCS fournit les informations détaillées

Une page dédiée sur le site Internet du TCS renseigne sur toutes les mesures et restrictions en vigueur dans les divers pays européens. La page peut être accédée ici.

Conseils du TCS

- Se renseigner avant le départ sur les restrictions dans le pays ou la ville de destination
- Vérifier les conditions d'accès sur la page " Zones environnementales en Europe " du site Internet du TCS
- Pour les motos, les conditions d'accès aux villes peuvent différer
- Les camping-cars jusqu'à 3,5 tonnes sont soumis aux mêmes restrictions que les véhicules légers
- Commander les vignettes nécessaires à l'avance (prévoir au moins 10 jours)
- Se renseigner auprès d'un point de contact du TCS sur les restrictions et les conditions d'achat d'une vignette
- Coller la vignette en bas à droite sur le pare-brise de la voiture côté passager, et pour les motos sur la fourche, le garde-boue ou le carénage avant droit pour être bien visible

Contact:

Massimo Gonnella, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | massimo.gonnella@tcs.ch
www.pressetcs.ch, www.flickr.com

Medieninhalte

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100911779 abgerufen werden.